Recommandations uniquement

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture

Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du Président et du Vice-Président

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **a confirmé** le représentant de **Wallis-et-Futuna** en tant que **Président** ; et
2) **a confirmé** le représentant du **Vanuatu** en tant que **Vice-Président**.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **a examiné** et **adopté** l'ordre du jour provisoire ;
2) **a approuvé les** horaires de travail.

Point 4 de l'ordre du jour : Suite donnée aux questions découlant de la trente-deuxième réunion du PROE

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **a pris note** des **mesures prises** en réponse aux décisions et directives de la trente-deuxième réunion du PROE.

Point 5.1 de l'ordre du jour : Présentation du rapport annuel 2025 et exposé du Directeur général sur les progrès réalisés depuis la 32ème Conférence du PROE

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) a **pris note** du rapport du Directeur général.

Point 5.2 de l'ordre du jour : Plan de mise en œuvre des performance (PIP4): Progrès menés pour l'atteinte des résultats stratégiques et rapport de synthèse de haut niveau

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **a pris note** du rapport de synthèse de haut niveau du PIP4 2024-2025, y compris des progrès accomplis vers l'atteinte des résultats stratégiques et la mise en œuvre du programme de travail et budgétaire 2024-2025 ;
2) **a pris note** de la mise à jour concernant les Cadres de Partenariat Stratégique par Pays et Territoire (CTSPFs) et encouragé les Membres n'ayant pas engagé le processus de CTSPF à se rapprocher du Secrétariat s'agissant des mesures pour faire progresser cet important travail.

Point 6.1 de l'ordre du jour : Comptes audités pour 2025

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **a examiné** et **adopté** les états financiers audités et le rapport de l'auditeur pour l'exercice 2025.

Point 6.2 de l'ordre du jour : Rapport du Comité d'audit pour 2025

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **a pris note** et **approuvé** rapport du Comité d'audit pour la période du 1er août 2025 au 3 juillet 2026 ;
2) **a salué** le soutien continu des Membres, des partenaires de développement et des bailleurs de fonds ;
3) **a encouragé** le règlement en temps opportun des contributions des Membres et la poursuite de la collaboration entre les Membres et le Secrétariat afin de soutenir le mandat et la viabilité à long terme du PROE ;
4) **a encouragé** le Secrétariat à continuer de tirer parti de son statut d'accréditation et de ses partenariats stratégiques afin de renforcer la mobilisation des ressources et les opportunités de projets ;
5) **a soutenu** le renforcement continu de la fonction d'audit interne, notamment en matière de renforcement de capacités, de dotation en personnel et de capacités numériques ;
6) a **souligné** l'importance de continuer à mettre l'accent sur la gestion des risques d'entreprise, la résilience organisationnelle et les risques émergents ;
7) **a tenu à exprimer** sa gratitude au Directeur général, à l'équipe de direction et au personnel pour leurs contributions au cours de la période considérée ;
8) a **pris note** des dispositions relatives à la succession du président du Comité d'audit et, si aucun successeur n'était nommé d'ici le 31 décembre 2026, a **approuvé** le maintien du président actuel à titre provisoire jusqu'à la nomination d'un successeur.

Point 6.3 de l'ordre du jour : Compte rendu sur la contribution des membres

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **a examiné** le rapport et **invite instamment** les Membres à traiter la question des contributions impayées ;
2) **s'est engagé** collectivement et individuellement à s'acquitter des contributions courantes et arrièrées.

Point 6.4 de l'ordre du jour : Examen des termes de référence actualisés du Conseil exécutif et des modalités de représentation des membres

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **a examiné** les changements proposés et recommandés par la Troïka quant aux modalités de rotation, et a fourni des orientations à la Troïka et au Secrétariat afin de poursuivre le travail de révision des termes de référence du Conseil exécutif, qui seront présentés lors de la 33ème réunion du PROE en 2027.

Point 6.5 de l'ordre du jour : Projet de plan stratégique du PROE 2027-2036

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) a **examiné** l'avant-projet du Plan stratégique 2027-2036;
2) **a approuvé** les prochaines étapes en vue de la finalisation du plan stratégique 2027-2036 du PROE ;
3) **a encouragé** les Membres, en particulier les Membres insulaires du Pacifique, à rejoindre le groupe de travail sur le Plan stratégique.

Point 6.6 de l'ordre du jour : Évaluation des performances du Directeur général du PROEet renouvellement de contrat - Session à huis clos

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **a pris note et approuvé** l'examen du PDP (Plan de Développement et de Performance) du Directeur général, réalisé par la Troïka pour la période de septembre 2025 à août 2026 ;
2) **a invité** l'ensemble des Membres, par voie de circulaire, à proposer des objectifs spécifiques pertinents et appropriés qu'ils souhaiteraient voir intégrés au prochain PDP du Directeur général, d'ici le 30 septembre 2026 ;
3) **a approuvé** l'intégration d'une évaluation à 360 degrés dans le cadre du prochain examen du PDP ;
4) **a examiné** la proposition visant à modifier la durée du contrat du Directeur général de « quatre plus deux » à « quatre plus quatre », et a recommandé que cette proposition soit présentée lors de la 33ème Conférence du PROE en 2027.

Point 7.1 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de l'agenda des dirigeantes et des dirigeants de la zone Pacifique - Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) a **pris note** des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie 2050 ;
2) a **pris note** des progrès réalisés sur le rapportage vis-à-vis des Petits États Insulaires du Pacifique ;
3) **a pris note** et **discuté** de la mise à jour concernant la révision de l'architecture régionale et du rapport du Comité d'examen, qui sera présenté et examiné lors de la 55ème réunion des dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique aux Palaos ;
4) **a demandé** à la Troïka et au Directeur général de collaborer étroitement sur toutes les questions relatives à la révision de l'architecture régionale.

Point 7.2 de l'ordre du jour : Examen de l'accréditation du PROE en tant qu'agence de mise en œuvre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) a **pris note** de la décision du Conseil du FEM concernant l'élargissement du réseau des agences dans le cadre du FEM-9 ;
2) **a soutenu** les efforts du Secrétariat visant à mener les actions nécessaires en termes de préparation institutionnelle et de mobilisation des ressources afin de faire progresser l'accréditation ;
3) **a approuvé** la poursuite, par le Secrétariat, de l'accréditation en tant qu'agence du FEM au titre de la procédure approuvée d'élargissement du réseau des agences.

Point 8.1 de l'ordre du jour : Point sur les préparatifs de la CdP31

Lors de la réunion, le Conseil exécutif:

1) **a pris note** des résultats de la participation des PEID du Pacifique à la COP30 ;
2) **a pris note** de l'avancée des préparatifs sous l'égide du PROE et du dispositif « One CROP » en vue de la COP31 de la CCNUCC, à Antalya, en Turquie.

Point 8.2 de l'ordre du jour : Point sur les préparatifs de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB COP17)

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **a pris note** des progrès réalisés en préparation de la COP17 de la CDB, incluant la 11ème Conférence des îles du Pacifique sur la conservation de la nature, qui se tiendra à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, du 7 au 11 septembre 2026, et des préparatifs de l'atelier régional du Pacifique sur la COP17 de la CDB, qui se tiendra aux Fidji du 21 au 25 septembre 2026 ;
2) **a encouragé** les Membres à participer activement aux processus préparatoires de la COP17 de la CDB, à la pré-COP du Pacifique, aux réunions intersessionnelles ainsi qu'aux négociations lors de la COP17.

Point 8.3 de l'ordre du jour : Point sur les résultats de l'ANUE-7

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **a pris note** des résultats de l'ANUE-7 et **a demandé** au Secrétariat d'aider et de soutenir les Membres dans la mise en œuvre des résolutions de l'ANUE-7 et de proposer des mesures en vue de l'ANUE-8.

Point 9.1 de l'ordre du jour : Présentation de l'objectif régional 1 : Les peuples océaniens bénéficient d'une résilience accrue face aux changements climatiques

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **a pris note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités relevant de l'objectif régional 1 pour la période biennale 2026-2027, et les **a approuvés**.

Point 9.2 de l'ordre du jour : Présentation de l'objectif régional 2 : Les peuples océaniens bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **a pris note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités relevant de l'objectif régional 2 pour la période biennale 2026-2027, et les **a approuvés** ;
2) a **pris note** de la mise à jour sur la 11ème Conférence des îles du Pacifique sur la conservation de la nature et les aires protégées.

Point 9.3 de l'ordre du jour : Présentation de l'objectif régional 3 : Les peuples océaniens bénéficient de mesures améliorées de gestion des déchets et de contrôle des pollutions

Lors de la réunion, le Conseil exécutif:

1) a **pris note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités relevant de l'objectif régional 3 pour la période biennale 2026-2027, et les **a approuvés**.

Point 9.4 de l'ordre du jour : Présentation de l'objectif régional 4 : Les peuples océaniens et leur environnement bénéficient des engagements en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale

Lors de la réunion, le Conseil exécutif:

1) a **pris note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités de l'objectif régional 4 pour la période biennale 2026-2027, et les **a approuvés**.

Point 10.1 de l'ordre du jour : Programme de travail et budgétaire pour 2026-2027

Lors de la réunion, le Conseil exécutif:

1) **a examiné** et **approuvé** la proposition de programme de travail et budgétaire supplémentaire, d'un montant de **36 908 718 USD** pour 2027. Le budget provisoire pour 2027, tel qu'approuvé l'année dernière lors de la 32ème réunion du PROE, était de 31 428 882 USD ;
2) a **pris note** qu'un déficit de financement de **6 590 730 USD** prévu pour les dépenses de base du budget supplémentaire 2027 n'est pas pris en compte dans le budget proposé, en raison de l'insuffisance des fonds disponibles au moment de la préparation du budget. Le Secrétariat continuera d'explorer les sources de financement afin de combler ce déficit à mesure que des possibilités de financement se présenteront.

Point 11 de l'ordre du jour : Points proposés par les membres

Point 11.1 de l'ordre du jour : 2028-2029, Année des récifs coralliens du Pacifique

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **a pris note** du fait que cette proposition a été élaborée en collaboration avec le PROE ;
2) **a approuvé** la proposition visant à déclarer 2028 et 2029 comme Année des récifs coralliens du Pacifique ;
3) **a approuvé** l'élaboration et la coordination par le PROE des activités associées à l'Année des récifs coralliens du Pacifique, comme indiqué dans le document ;
4) **a invité** les Membres à contribuer à l'élaboration du programme de travail pour l'Année des récifs coralliens du Pacifique.

Point 12 de l'ordre du jour : Divers

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **a pris note** des informations communiquées par la France et le Secrétariat concernant l'état d'avancement relatif au traité BBNJ.

Point 13 de l'ordre du jour : Dates de la 33ème Conférence du PROE

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **est convenu**, à titre provisoire, de tenir la 33ème Conférence du PROE au cours de la première semaine de septembre 2027, sous réserve des dispositions du Conseil de gouvernance du CORP.

Point 14 de l'ordre du jour : Adoption des résultats de la 5ème réunion du Conseil exécutif

Lors de la réunion, le Conseil exécutif :

1) **Adopter** les résultats issus de la 5ème réunion du Conseil exécutif.
2) **Prendre note** que la version préliminaire du compte rendu complet de la 5ème réunion du Conseil exécutif sera transmise aux Membres pour examen au plus tard deux semaines après la clôture de la réunion.
